Réf. Farde e-Assemblées : 2476315

N° OJ : 122

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Tourisme.- Asbl "Brussels Major Events".- Subside spécifique : 19.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl «Brussels Major Events»;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbtion du budget 2022 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 19.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022 à l'attention de l'asbl "Brussels Major Events" pour des actions de durabilité dans le cadre de l'évènement "Hello Summer", ainsi que pour l'organisation du "Park Leopold Day", sous réserve de l'approbation du budget par l'autorité de tutelle..

Annexes :